



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2019-2024



EN ROUTE VERS

LE ZÉRO DÉCHET



CONSULTATION PUBLIQUE

SOMMAIRE

1

INTRODUCTION

.....p5

2

OBJECTIFS

.....p6

3

TABLEAU DES ACTIONS

.....p9

4

FICHES ACTIONS

.....p10





1. INTRODUCTION

La prévention des déchets consiste à développer, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition, limiter leur nocivité et faciliter leur traitement, à chaque phase du cycle de vie des produits.

Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge par le service collecte de la collectivité.



Au-delà de la démarche environnementale, la prévention des déchets favorise l'émergence de nouveaux comportements qui stimulent l'engagement citoyen comme par exemple l'essor du don et du partage de biens et de savoirs.

La prévention des déchets se révèle également être un atout de l'action publique locale sur des sujets qui peuvent paraître éloignés de la préservation de l'environnement tels que la santé ou la création de nouvelles activités.

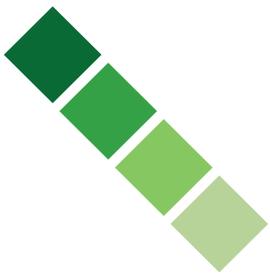
Le programme local de prévention des déchets est obligatoire pour les collectivités exerçant la compétence « Déchets » (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, Code de l'environnement, art. L. 541-15-1). Il s'agit d'un programme d'actions qui définit les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre.

En 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention, en affichant un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Un décret paru en juin 2015 (n° 2015-662) est venu préciser les modalités d'élaboration, de révision, de suivi et d'évaluation annuelle des programmes locaux de prévention des déchets, devenus programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) du fait de l'extension de leur périmètre d'action aux déchets de déchetterie.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de Dieppe-Maritime constitue l'échelon local dans la mise en œuvre des politiques publiques de prévention de déchets et s'articulent avec le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 et le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets Normand adopté le 15 octobre 2018.





2. OBJECTIFS

2.1 LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

De septembre à novembre 2018, un diagnostic du territoire de Dieppe-Maritime a été réalisé avec le soutien du bureau d'étude VERDICITE. Le bilan de ce diagnostic est le suivant :

a. Une occupation du territoire contrastée

Trois groupes de population se démarquent sur le territoire de Dieppe-Maritime, avec pour chacun, une communication adaptée à prévoir :

- Sur Dieppe : une population dense, logée principalement en appartement. La plupart des habitations sont des résidences principales.
- Au niveau des communes littorales : la proximité de la mer favorise la présence de résidence secondaire (1/4 environ), d'habitations type « maison ».
- Pour les autres communes, les foyers sont principalement des couples, avec ou sans enfants, vivant dans une résidence principale (en majorité des maisons >90%).

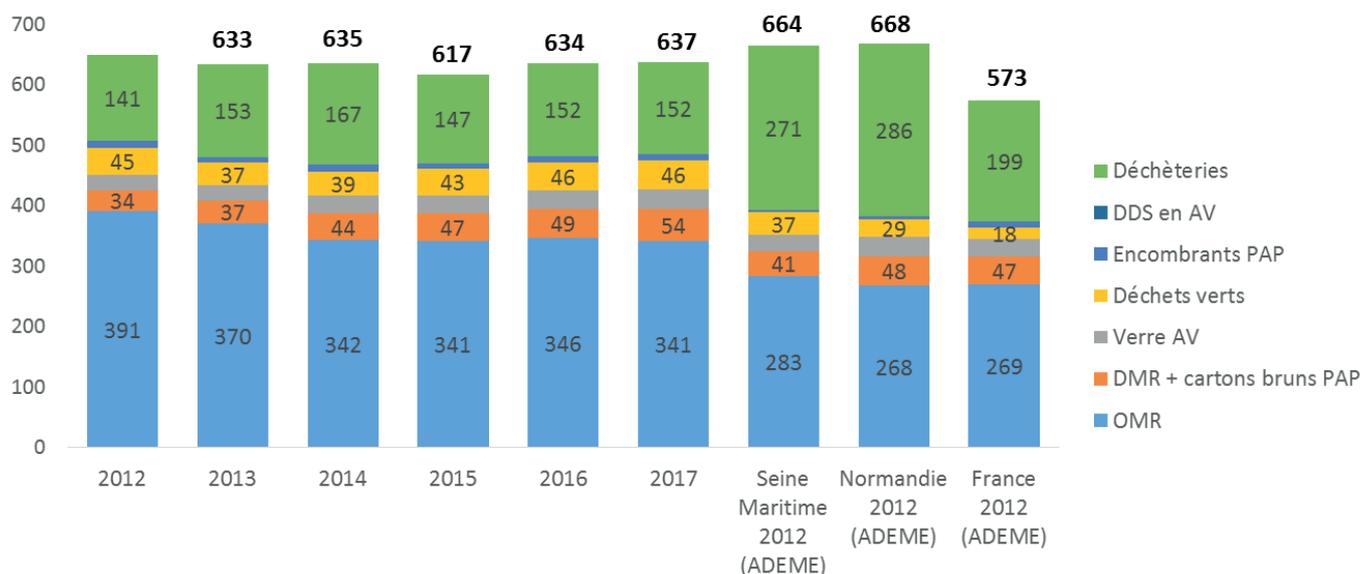
Globalement, la population de Dieppe-Maritime est assez âgée, avec une tendance vieillissante. Le foyer type est composé d'une personne ou d'un couple sans enfant.

Une particularité de Dieppe-Maritime est son attractivité touristique, par sa proximité avec la mer ainsi que les activités et manifestations proposées. Le territoire est ainsi soumis à une forte saisonnalité. Dans le cadre du PLPDMA, cette population touristique représente une difficulté car il s'agit d'un public difficile à toucher.



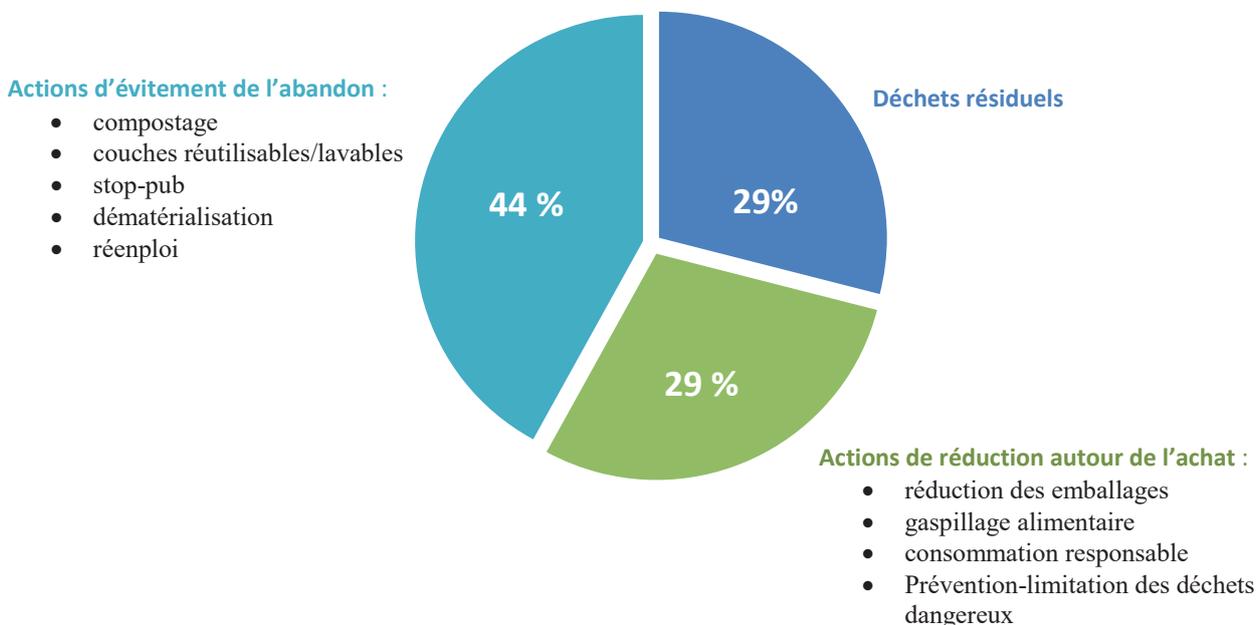
b. La production de déchet en 2017 et les gisements d'évitement

La production de déchets ménagers et assimilés en 2017 représente **30 404 tonnes soit 637 kg/hab** (INSEE 2015).



Les gisements d'évitement de déchets sont l'ensemble des produits, matériaux et substances qui peuvent faire l'objet d'actions préventives sur l'ensemble de la chaîne allant de la production à la consommation.

D'après l'étude réalisée en Octobre 2018 sur le contenu des poubelles d'ordures ménagères, 71 % de la production pourrait-être évitée :



Les principaux gisements d'évitement sont :

→ Les emballages (verre, plastique, papier, cartons) : 122,7 kg/hab/an, soit 19% du gisement total.

→ Le gaspillage alimentaire, les restes alimentaires et produits de jardin : 165,6 kg/hab/an, soit 28% du gisement total.



c. Un début de dynamique à développer

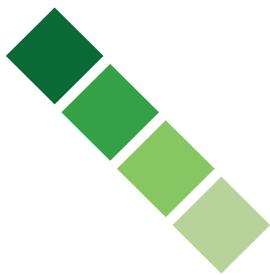
La mobilisation des acteurs du territoire est primordiale dans l'élaboration d'un PLPDMA. Elle a démarré dès le diagnostic par le recensement des actions déjà mises en place et des acteurs existants et potentiels, au travers d'une enquête auprès des 16 communes, des rencontres et entretiens téléphoniques avec des communes et des acteurs importants du territoire (office du tourisme, SODINEUF, un centre social...).

Cet inventaire met en évidence une dynamique territoriale démarrée mais à développer. De nombreuses initiatives sont déjà portées par différentes structures : 49 actions déjà mises en place et 63 actions envisagées.

A partir de ces constats, les 4 axes stratégiques suivants ont été définis :

1. Réduire les produits de cuisine et de jardins
2. Les leviers pour éco-consommer
3. Réemployer, réutiliser, réparer
4. Réduire les déchets de l'activité économique et touristique





3. TABLEAU D' ACTIONS

| Axe Stratégique | Action | N° Fiche Action |
|--|---|-----------------------|
| Réduire les produits de cuisine et de jardins | Réduire la production de déchets verts des collectivités et des particuliers | 1 |
| | Développer l'usage du doggy bag au sein des restaurants | 2 |
| | Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire | 3 |
| | Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective | 4 |
| | Renforcer les pratiques et la dynamique autour du compostage | 5 |
| | Créer un réseau « Composteur » | 6 |
| Les leviers pour éco-consommer | Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats public | 7 |
| | Promouvoir le Stop pub sur le territoire de Dieppe-Maritime | 8 |
| | Sensibiliser les publics aux alternatives de consommation « zéro déchet » | 9 |
| Réemployer, Réutiliser, Réparer | Développer et Rendre Visible des zones d'échanges et de gratuité | 10 |
| | Développer les solutions collaboratives pour promouvoir les objets durables | 11 |
| | Développer la visibilité du site Internet Ecomairie | 12 |
| | Développer et rendre plus visible le réseau des bornes Le Relais sur le territoire de Dieppe-Maritime | 13 |
| Réduire les déchets de l'activité économique et touristique | Promouvoir l'eco-exemplarité auprès des acteurs de l'activité économique et touristique | 14 |
| | Rendre les évènements internes ou externes éco-responsables | 15 |
| | Sensibiliser les acteurs des administrations et établissements publics à la prévention des déchets | 16 |





4. FICHES ACTIONS

| | |
|---|------|
| Fiche action n°1 - Réduire la production de déchets verts des collectivités et des particuliers | p.11 |
| Fiche action n°2 - Développer l'usage du doggy bag au sein des restaurants | p.12 |
| Fiche action n°3 - Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire | p.13 |
| Fiche action n°4 - Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective | p.14 |
| Fiche action n°5 - Renforcer les pratiques et la dynamique autour du compostage | p.15 |
| Fiche action n°6 - Créer un réseau « Composteur » | p.16 |
| Fiche action n°7 - Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats public | p.17 |
| Fiche action n°8 - Promouvoir le Stop pub sur le territoire de Dieppe-Maritime | p.18 |
| Fiche action n°9 - Sensibiliser les publics aux alternatives de consommation « zéro déchet » | p.19 |
| Fiche action n°10 - Développer et Rendre Visible des zones d'échanges et de gratuité | p.20 |
| Fiche action n°11 - Développer les solutions collaboratives pour promouvoir les objets durables | p.21 |
| Fiche action n°12 - Développer la visibilité du site Internet Ecomairie | p.22 |
| Fiche action n°13 - Développer et rendre plus visible le réseau des bornes Le Relais sur le territoire de Dieppe-Maritime | p.23 |
| Fiche action n°14 - Promouvoir l'eco-exemplarité auprès des acteurs de l'activité économique et touristique | p.24 |
| Fiche action n°15 - Rendre les évènements internes ou externes éco-responsables | p.25 |
| Fiche action n°16 - Sensibiliser les acteurs des administrations et établissements publics à la prévention des déchets | p.26 |



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 1

Réduire la production de déchets verts des collectivités et des particuliers

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Dieppe-Maritime compte de nombreux espaces verts, publics ou privés. Le gisement de déchets verts pouvant être évités par une évolution des pratiques de jardinage représentent 11,3% du gisement de déchets total, soit 38 kg/hab/an.

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Promouvoir des pratiques de gestion locale des produits de jardin, et mettre à disposition les moyens nécessaires pour accompagner ces changements de pratiques : s'appuyer sur des personnes référentes dotées d'une expertise solide (Florysage), mettre en avant les bonnes pratiques (éco-pâturage, paillage...) et s'équiper ou promouvoir les moyens mis à disposition par la collectivité (broyeur, compétences Florysage, maître composteur...).

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Adhésion annuelle à l'association Florysage pour donner accès à toutes les communes aux données techniques et à l'accompagnement pour penser les espaces verts différemment suite à un diagnostic initial.
2. Promotion et mise à disposition des services de l'association auprès des communes de Dieppe-Maritime.
3. Communication et retours d'expériences du territoire (tondeuse mulching – Paillage – éco-pâturage...).
4. Achat de broyeurs « mutualisés » pour les services des espaces verts des communes.
5. Achat de broyeurs pour le broyage chez les particuliers.

>> PARTENAIRES PRESENTIS

- Florysage
- Services techniques des espaces verts
- Associations de jardinages
- Association Ecopâturage (OKOTOP, ...)
- ADEME
- Région Normandie.



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 2

Développer l'usage du doggy bag au sein des restaurants

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Le gaspillage alimentaire correspond à 11,3% du gisement de déchets sur Dieppe-Maritime, soit 38 kg/hab/an. En moyenne, actuellement, les restaurateurs engagés distribuent 5 doggy bag par mois.

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Développer et promouvoir l'usage du doggy bag auprès des restaurateurs et de leurs clients. Cette pratique permet d'emporter les restes alimentaires non terminés pour les consommer ultérieurement, évitant ainsi le gaspillage alimentaire. Les restaurateurs s'équipent eux-mêmes en doggy bag.

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Mise en place d'une expérimentation avec le SMEDAR à Dieppe : coordination Dieppe-Maritime et SMEDAR.
2. Informer, sensibiliser les restaurateurs à cette pratique pour déployer son usage (guide d'utilisation, présentation des conditions d'hygiène et sécurité, des moyens de promotion...) lors de réunions d'information.
3. Mettre à disposition des restaurateurs des outils de promotion du doggy bag (autocollant pour la vitrine, visuels, affiches...).
4. Campagne de promotion auprès du public.
5. Sensibiliser les restaurateurs à l'utilisation d'une application de «Don ou Vente» des restes alimentaires.

>> PARTENAIRES PRESENTIS

- SMEDAR
- Restaurants pilotes
- Chambres des Métiers et de l'Artisanat
- Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH)
- Office du Tourisme.



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 3

Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Le gaspillage alimentaire correspond à 11,3% du gisement de déchets sur Dieppe-Maritime, soit 38 kg/hab/an.

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sensibiliser les consommateurs et accompagner leurs changements de comportement en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire.

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Formation de structures associatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire (cuisiner les restes, ranger son frigo, comment acheter raisonnablement...) (cf action 9 également).
2. Organisation d'ateliers « cuisine » : trucs et astuces pour limiter le gaspillage alimentaire.
3. Créer et promouvoir un livre de recettes «anti gaspillage alimentaire» (en fin de programme : best-seller des recettes des ateliers cuisine) avec la participation de Chefs cuisiniers locaux.
4. Animation Gaspillage Alimentaire à destination des futurs étudiants.
5. Animation Gaspillage Alimentaire à destination du Grand Public lors d'Evènements Locaux (foire, manifestations ...) ou d'un moment spécifique (16 octobre).

>> PARTENAIRES PRESSENTIS

- SMEDAR
- Centres sociaux (Oxygène, ...)
- Association Zéro Déchet (La Serre Citoyenne, ...)
- REGAL Normandie
- ADEME.



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 4

Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Le gaspillage alimentaire correspond à 11,3% du gisement de déchets sur Dieppe-Maritime, soit 38 kg/hab/an.

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sensibiliser les acteurs et convives au niveau des restaurations collectives (scolaire, RPA, entreprise...) pour encourager le changement de pratiques et de comportement pour réduire le gaspillage alimentaire.

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Promouvoir la réalisation d'un diagnostic «gaspillage alimentaire» dans les établissements.
2. Accompagner la réalisation d'un diagnostic «gaspillage alimentaire» dans les établissements.
3. Sensibiliser les acteurs des établissements scolaires et accompagner la création de «commission repas» et la désignation de «réfèrent gaspillage» dans les établissements.
4. Informer sur les offres de formation et accompagner financièrement les personnes intéressées.
5. Création et diffusion de fiches de retours d'expérience locale.
6. Sensibiliser les convives via des animations, journée de sensibilisation ou challenge inter-établissements.

>> PARTENAIRES PRESENTIS

- SMEDAR
- Associations de lutte antigaspi (la serre citoyenne, Oxygène...)
- Etablissements du projet "lycées du futur".



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 5

Renforcer les pratiques et la dynamique autour du compostage

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Le gisement de déchets pouvant être composté est de 38,7 kg/hab/an, soit un total de 11,3% des déchets ménagers et assimilés produits sur Dieppe-Maritime.

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Promouvoir et accompagner la mise en place de pratique de compostage afin de réduire les quantités de biodéchets produites sur le territoire.

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Faire connaître le composteur Dieppe-Maritime en habitat individuel.
2. Promouvoir et accompagner le déploiement du lombricompostage.
3. Promouvoir et développer le compostage partagé (jardins familiaux, pied d'immeuble, cimetière...).
4. Proposer des animations sur le site de compostage en établissements scolaires/entreprises.
5. Mettre en place des «Rencontres Compostages» avec le grand public.

>> PARTENAIRES PRESSENTIS

- Service technique des espaces verts
- Elu.e.s
- Bailleurs
- Associations de jardinage (Nouvelles Elegances, Jardins Ouvriers, ...)
- SMEDAR.



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 6

Créer un réseau «Composteur»

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Le gisement de déchets pouvant être composté est de 38,7 kg/hab/an, soit un total de 11,3% des déchets ménagers et assimilés produits sur Dieppe-Maritime.

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etablir un réseau de référents et guides composteurs sur le territoire pour encadrer et assurer un suivi de sites de compostage, afin d'encourager la diffusion des bonnes pratiques.

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Définir un schéma de l'organisation des différents niveaux d'"expert" du compostage.
2. Identification et formation d'un maître composteur, de guides et de référents pour le territoire de Dieppe-Maritime.
3. Etablir un recensement des acteurs «verts» du territoire pouvant accompagner les initiatives locales (ex : annuaire électronique + rencontres du réseau pour partage d'expériences).
4. Cartographier les jardins collectifs et composteurs collectifs, et identifier des référents compostage par jardin.
5. Mettre en place des «Rencontres Compostages» pour le réseau d'acteurs.

>> PARTENAIRES PRESENTIS

- Service technique des espaces verts
- Associations de jardinage (Nouvelles Elegances, Jardins Ouvriers, ...)
- Bailleurs.



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 7

Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics



>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Volonté de la collectivité de se montrer exemplaire et de promouvoir la prévention au travers de ses actions et décisions.



>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics.



>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Informer les référents de chaque collectivité, créer un groupe de travail et animer le réseau.
2. Mise en place et suivi des exigences de la loi TEPCV.
3. Compiler et mettre à disposition des référentiels «Prévention», applicables lors de la rédaction de cahier des charges (trame à réutiliser).
4. Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets.



>> PARTENAIRES PRESENTIS

- Communes (représentants).



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 8

Promouvoir le Stop pub sur le territoire de Dieppe-Maritime

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Le gisement de déchets pouvant être évités par une action Stop-pub représente 6 % du gisement de déchets ménagers et assimilés, soit 20,5 kg/hab/an.

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Promouvoir et étendre l'utilisation du Stop-pub afin de limiter la distribution de flyers et publicités souvent jetés.

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Etude des contrats de distribution des journaux locaux.
2. Etablir des partenariats avec les bailleurs, agences immobilières, syndicats de copropriétés.
3. Recenser les stop-pub existants, par zone pour cibler les lieux d'interventions prioritaires, et suivi de l'efficacité.
4. Promotion et diffusion de l'autocollant Stop Pub.

>> PARTENAIRES PRESENTIS

- Distributeurs de presse locale
- Communes,
- SMEDAR
- Bailleurs, agences immobilières
- Commerces de proximité
- La Poste.



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 9

Sensibiliser les publics aux alternatives de consommation "zéro-déchet"

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Le gisement dû aux emballages est le plus important sur le territoire de Dieppe-Maritime, représentant 22,9% du gisement total.

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Inciter les consommateurs à acheter en fonction de leurs besoins réels, et à acheter «mieux» en privilégiant les pratiques et produits générant moins de déchets.

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Recenser les acteurs pouvant intervenir sur des actions spécifiques et organiser des rencontres-formations pour des échanges de compétences entre acteurs.
2. Promouvoir les achats malins permettant de réduire la production d'emballages (vrac, consigné, réutilisable...).
3. Promouvoir l'utilisation d'objets réutilisables (gourde, promotion eau du robinet, pot en verre, sac réutilisable...).
4. Organiser des ateliers de fabrication de produits maison, zéro déchet (cosmétiques, tawashi, produits d'entretiens, produits d'hygiène...).

>> PARTENAIRES PRESENTIS

- Associations zéro déchet
- Commerces vendant en vrac
- SMEDAR
- Centres sociaux
- Élu.e.s.



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 10

Développer et Rendre Visible des zones d'échanges et de gratuité

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Les objets (livres, jouets, mobilier) pouvant faire l'objet d'une action de réemploi ou réutilisation, représentent environ 34kg/hab dans les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères + déchèteries).

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Faciliter et promouvoir les dons et échanges pour favoriser le réemploi et la réutilisation.

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Développer le réseau des boîtes à livres et créer une cartographie pour visualiser le maillage du territoire.
2. Mettre en place des «boîtes à dons» témoins («Give box») et développer leur utilisation sur le territoire.
3. Promouvoir les journées de gratuité déjà existantes.
4. Créer des journées d'échanges de matériel sportif, jouets...

>> PARTENAIRES PRESENTIS

- Associations de réemploi
- Centres sociaux
- Ecoles
- Elu.e.s
- Bailleurs.



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 11

Développer les solutions collaboratives pour promouvoir les objets durables



>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Les objets (textiles, jouets, mobilier) pouvant faire l'objet d'une action de réemploi ou réutilisation, représentent environ 34kg/hab dans les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères + déchèteries).



>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Promouvoir les solutions collaboratives visant à favoriser l'augmentation de la durée de vie des objets.



>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Promouvoir les sites de troc, d'échanges, de consommation collaborative.
2. Mettre en place des ateliers de réparation et des repair cafés.



>> PARTENAIRES PRESENTIS

- Associations de réemploi
- Centres sociaux
- Centres d'aide à l'emploi
- Etablissements d'enseignement professionnel (Lycées, CFA, ...).



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 12

Développer la visibilité du site Internet Ecomairie



>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Les objets (textiles, jouets, mobilier) pouvant faire l'objet d'une action de réemploi ou réutilisation, représentent environ 34kg/hab dans les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères + déchèteries).



>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Promouvoir un outil existant au sein de l'agglomération destiné à favoriser le réemploi et la réutilisation.



>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Changer le nom du site.
2. Mobiliser les acteurs du réemploi autour de l'utilisation de la plateforme.
3. Déployer une large communication pour faire connaître l'outil.



>> PARTENAIRES PRESENTIS

- CMA/ CCI / Union Commerciale
- Associations du réemploi (croix rouge, ...)
- Centres sociaux.



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 13

Développer et rendre plus visible le réseau des bornes Le Relais et les repreneurs textile du territoire de Dieppe-Maritime

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

Les objets (textiles, jouets, mobilier) pouvant faire l'objet d'une action de réemploi ou réutilisation, représentent environ 34kg/hab dans les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères + déchèteries).

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Un maillage de bornes textiles est déjà présent sur le territoire. L'objectif de cette action est promouvoir ce dispositif et de le densifier.

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Identifier avec Le Relais les possibilités de développement du réseau de bornes sur le territoire surtout à Dieppe.
2. Cartographier des implantations des bornes.
3. Promouvoir et animer le réseau de repreneurs.
4. Communiquer sur le devenir des collectes (Relais et autre repreneurs).

>> PARTENAIRES PRESENTIS

- CMA/CCI / Union Commerciale
- Le Relais
- Associations du réemploi (croix rouge, ...)
- Services de communication des communes
- Centres sociaux.



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 14

Promouvoir l'eco-exemplarité auprès des acteurs des activités économiques et touristiques

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

L'éco-exemplarité est un levier important pour afficher la volonté de Dieppe-Maritime de s'engager dans le "zéro-déchet-zéro-gaspi".

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réduire les quantités de déchets assimilés collectés par le service public.

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Création d'une base de données des actions locales en faveur de la réduction des déchets en entreprise et les rendre visibles.
2. Présentation des expériences du territoire lors de petits déjeuners Business et lors des réunions des acteurs du Tourisme.
3. Informer et former sur les pratiques «zéro déchet» au bureau, et déployer aux activités touristiques.
4. Organiser une opération «entreprises pilotes» (volontaire, secteur d'activité spécifique...), proposant de réaliser un diagnostic, mettre en œuvre un plan d'action, évaluer l'impact financier, et communiquer sur les résultats à l'échelle du territoire.
5. Création d'un support d'information «Prévention Déchet» à mettre à disposition des touristes via leurs hébergeurs (Hôtel, gîtes, location, camping ...).

>> PARTENAIRES PRESENTIS

- Office du tourisme
- CCI/CMA/ Union Commerciale
- Association entreprises eurochannel
- Association entreprises Douxmesnil.



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 15

Rendre les événements internes ou externes éco-responsables

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

L'éco-exemplarité est un levier important pour afficher la volonté de Dieppe-Maritime de s'engager dans le "zéro-déchet-zéro-gaspi".

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réduire les quantités de déchets assimilés collectés par le service public.

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Organiser les accueils et pauses «Café» de Dieppe-Maritime (vaisselle réutilisable, eau du robinet, suppression des dosettes, vrac...).
2. Proposer des solutions «Prévention Déchets» pour l'organisation des manifestations du territoire.
3. Mettre à disposition des «Kits» pour les associations pour l'organisation d'évènements.

>> PARTENAIRES PRESENTIS

- Associations
- Organismes de manifestations
- Office de tourisme.



FICHE DE SUIVI DE L'ACTION N° 16

Sensibiliser les acteurs des administrations et établissements publics à la prévention des déchets

>> CONSTAT ISSU DU DIAGNOSTIC

L'éco-exemplarité est un levier important pour afficher la volonté de Dieppe-Maritime de s'engager dans le "zéro-déchet-zéro-gaspi".

>> OBJECTIF ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réduire les quantités de déchets assimilés collectés par le service public, diffuser et implanter les bonnes pratiques.

>> ACTIONS A METTRE EN PLACE

1. Lancer une expérimentation témoin au sein de la collectivité et diffuser les retours d'expérience (réduction des jetables et produits d'entretien plus écologiques).
2. Sensibiliser les acteurs sur des réunions thématiques spécifiques.
3. Organiser des animations/visites de site pour promouvoir des actions de prévention concrètes.
4. Réunion de présentation des actions phares de la collectivité et du territoire.

>> PARTENAIRES PRESENTIS

- Association
- Services Administratifs et Techniques des communes.







EN ROUTE VERS

LE ZÉRO DÉCHET



Service Prévention et Gestion des Déchets
Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime
Chemin de la Rivière 76370 Rouxmesnil-Bouteilles
www.agglodieppe-maritime.com

Contact consultation publique : contact@agglodieppe-maritime.com